

22.11.2007 - 08:10 Uhr

bonus.ch: Santé - Quelle première démarche choisit-on pour se soigner

Lausanne (ots) -

En pleine période de changements d'assureur-maladie, le site comparateur bonus.ch a mené une enquête* auprès de plus de 800 internautes sur la première démarche effectuée pour se soigner en cas de:

- angine, rhume, toux
 - crise d'angoisse
 - fatigue
 - fièvre
 - grippe
 - indigestion
 - maux du dos
 - migraine
 - saignements de nez
 - vertiges

Le résultat de cette enquête met en évidence les points suivants:

Dans l'ensemble, les personnes interrogées adoptent en majorité un comportement judicieux lors de leur première démarche: elles consultent leur médecin de famille ou leur pharmacien, auprès de qui elles achètent directement leurs médicaments.

Dans les cas bénins ou correspondant aux habitudes de traitement comme la fièvre, migraine, grippe, angine, rhume et toux, plus de 50% des personnes interrogées se rendent directement à la pharmacie. La consultation d'un médecin est choisie en priorité dans les cas d'une crise d'angoisse, de vertiges et de maux du dos.

La consultation d'un spécialiste, comme première démarche, se situe en dessous de 5%, excepté lors de maux du dos avec 14% et de crises d'angoisse avec 7%.

Ce comportement réfléchi de la part des assurés permet dans une certaine mesure d'agir sur les coûts de la santé.

On constate également que les médecines alternatives, retirées en 2005 du catalogue des prestations de la LAMal, connaissent un intérêt non négligeable avec des chiffres entre 8 et 20%. Ce constat relance de nouveau les débats sur l'initiative populaire "Oui, aux médecines complémentaires".

Modèles d'assurance

Bien que les assurés agissent avec le sens des responsabilités, par exemple en consultant en premier lieu leur médecin de famille au lieu d'un spécialiste, ils ne profitent pas des modèles alternatifs d'assurance pouvant réduire leurs primes jusqu'à 25%. Le modèle de l'assurance de base ordinaire est toujours retenu à plus de 60%.

Avec des modèles d'assurance "médecin de famille", HMO ou Telmed, les assurés disposent de moyens simples et peu contraignants pour réaliser des économies.

* Tableaux et graphiques détaillés

http://www.bonus.ch/NewsSrc/2007/Pdf/SeSoigner_F.pdf

Contact:

Patrick Ducret
bonus.ch S.A.
Ch. de Rovéréaz 5

1012 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100549879> abgerufen werden.